



**RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Institut de Formation d'Aides
Soignants de l'Éducation nationale
Pont-Saint-Vincent

Formation conduisant aux Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

Références des textes réglementaires

- Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000277377/>
- Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplôme d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041789610/>
- Instruction interministérielle n° DGOS/RH1/DGESIP/2020/155 du 9 septembre 2020 relative à la mise à disposition des étudiants et élèves en santé non médicaux, de tenues professionnelles gérées et entretenues par les structures d'accueil en stage : https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2020/20-10/ste_20200010_0000_0083.pdf
- Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplôme d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043360096>
- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646160>
- Article R.4311-4 du code de la santé publique : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006913891
- Loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire (1) : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043909676>
- Instruction interministérielle n° DGOS/RH1/DGESIP/A1-4-DFS/2021/192 du 7 septembre 2021 relative à la mise en œuvre de l'obligation vaccinale pour les étudiants et élèves en santé, les étudiants des formations préparant à l'exercice des professions à usage de titre et les personnels enseignants et hospitaliers titulaires et non titulaires ainsi qu'à l'organisation de la rentrée 2021 dans les écoles et instituts de formations paramédicaux. <https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2021/2021.16.sante.pdf#page=249>